



**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT
TATTES / GROS-CHENE / RACETTES
DU MARDI 15 NOVEMBRE 2022**

Présidente : Mme Nuria Nicolet Aebischer

Secrétaire : Mme Mélanie Misteli

Invités : M. Janson Cardenas, Mme Najat El Ayoubi, M. Luca Ferraro, Mme Teuta Nuhiu et M. Blerim Nuhiu, parents d'élève des écoles des Tattes et du Gros-Chêne

Membres présents : M. Nexhmedin Arifi, Mme Chloé Bing-Kovacs, Mme Daniela Faria de Castro, Mme Maria Fusco, Mme Alexandra Gurtler, Mme Sandrine Heinle, M. Thierry Hiltbrand, Mme Katia Iria Costa, Mme Aurélia Larsen, Mme Anne Maillefer, M. Vladimir Parejas, M. Ricardo Serigado, Mme Sandra Teixeira, Mme Laurence Tisma, Mme Valérie Traore-Baumgartner, Mme Valérie Wohlhauser

Membres excusés : Mme Caroline Schenkel Stubi, M. Patrick Schmitt, M. Maxime Voce, Mme Isabelle Vaucher

Point 1. Mot de bienvenue et présentations

Mme NICOLET AEBISCHER, nouvelle directrice de l'établissement Tattes / Gros-Chêne / Racettes, débute le premier conseil d'établissement de l'année scolaire avec un tour de table.

Malheureusement, aucun membre représentant les parents de l'école des Racettes n'est là.

Suite à une invitation à tous les parents de 1P de l'établissement, M. Janson CARDENAS, Mme Najat EL AYOUBI, M. Luca FERRARO, Mme Teuta NUHIU et M. Blerim NUHIU, parents d'élève des écoles des Tattes et du Gros-Chêne, sont présent.e.s.

Mme Nicolet Aebischer explique que le conseil d'établissement se réunit 2 à 3 fois par année, ou plus selon les éventuels besoins ponctuels, et que les personnes invitées peuvent confirmer leur intérêt à y participer en tant que membre à l'avenir.

Mme Katia IRIA COSTA, membre représentant les parents de l'école des Tattes informe qu'elle sera cette année secrétaire sortante de l'association APETGC (Association des parents d'élèves des écoles Tattes et Gros-Chêne).

Point 2. Rentrée scolaire 2022-23 – les chiffres

Notre établissement accueillait à la rentrée 523 élèves, soit 13 élèves de moins que l'année précédente, mais le nombre de classe est toutefois resté le même avec 29 classes (14 classes au cycle élémentaire et 15 au cycle moyen).

Il a été décidé d'organiser cinq classes de double degré 1P/2P à l'école des Tattes, et de laisser les enfants de 3P et 4P poursuivre leur scolarité à l'école du Gros-Chêne.

Toutes les classes de l'école des Racettes sont à double degré. Les enseignant.e.s ont l'habitude de ce système qui fonctionne bien depuis quelques années déjà.

Point 3. Evénements famille-école pour l'année scolaire en cours, fêtes

Les enseignant.e.s de l'école des Racettes annoncent que leur **fête de l'escalade** aura lieu le 9 décembre. Des activités seront prévues durant les horaires scolaires et les familles seront conviées à 18h30 dans un deuxième temps, ce qui ne perturbera pas l'accueil parascolaire.

Par le passé, l'APE-RO, association des parents d'élèves de l'école des Racettes, s'occupait de préparer la soupe, et de vendre du pain et du fromage. Depuis que cette association s'est dissoute, les enseignant.e.s peuvent compter sur des parents volontaires.

Comme il n'y a pas de membre représentant les parents à la séance, il n'est pas possible d'en discuter immédiatement. Les enseignant.e.s contacteront M. VOCE pour voir s'il est toujours disponible, ainsi que d'autres parents.

Un espace disco sera sans doute également mis en place dans la salle de rythmique.

L'école des Tattes organisera l'escalade durant les horaires scolaires le 12 décembre prochain. Elle sera destinée aux enfants uniquement. Par contre, une **fête de fin d'année** est prévue le 20 décembre et les parents y seront invités. La commission chargée de cet événement se réunira prochainement et pourra ensuite transmettre plus de détails sur son déroulement. Elle contactera également l'APETGC pour voir dans quelle mesure une collaboration est possible. Mme TRAORE-BAUMGARTNER remercie les enseignant.e.s de leur permettre de s'impliquer lors de ce genre d'événements car c'est par ce biais que l'association peut se faire connaître et être au plus proche des familles.

Plusieurs autres projets sont en cours de réflexion. Mme Nicolet Aebischer soutient ce type de démarches car il est précieux que de tels moments d'échanges aient lieu dans la vie des enfants et dans celle de l'école.

Point 4. Communications des partenaires (parascolaire, Commune)

Communications du parascolaire

Le thème de l'année au parascolaire des écoles des Tattes et du Gros-Chêne est "Conte et légendes – il était une fois". Les locaux seront décorés sur ce thème tout au long de l'année et une présentation devant le local parascolaire des Tattes est déjà installée.

L'équipe parascolaire a pu obtenir un espace supplémentaire pour l'accueil du soir. Celui-ci se situe dans la salle de rythmique de l'école du Gros-Chêne. Mme FARIA DE CASTRO explique que le fait que le local ne soit pas dans l'école des Tattes pose des problèmes d'organisation pour les parents qui ne savent pas à l'avance où chercher leur enfant.

Mme TISMA précise que pour des raisons de manque d'espace, il est fréquent au parascolaire d'avoir plusieurs lieux de prise en charge. Elle rappelle qu'en hiver, les équipes n'ont pas accès à la salle de gymnastique. Chaque salle supplémentaire permet donc d'augmenter la qualité des accueils. Un tableau informe les parents de l'endroit où se trouvent leur.s enfant.s. Ce tableau est inaccessible actuellement avant 17h30, mais il sera déplacé d'ici la fin de l'année 2022 pour que les parents y aient accès depuis l'extérieur.

Mme MAILLEFER parle du cas de l'école des Racettes. Les accueils du midi et du soir ont lieu à l'école d'Onex-Parc. Les trajets génèrent du stress lors des repas pour les enfants les plus jeunes qui prennent beaucoup de temps pour les déplacements et arrivent fatigués à 13h30.

Elle garde espoir avec la construction de la nouvelle école des Moraines du Rhône qui prévoit un restaurant scolaire plus proche et assez grand pour les y accueillir.

Malheureusement, la construction n'a pas encore débuté. Mme Nicolet Aebischer explique que tout projet prend du temps, car les réglementations changent et les plans initiaux doivent constamment être adaptés.

Mme Tisma parle de l'accueil du matin mis en place à l'école des Tattes, à la demande de la Commune qui le subventionne. Cet accueil a lieu de 7h à 8h. Les enfants y prennent le petit déjeuner. Ils sont ensuite accompagnés dans leur classe respective par l'animatrice. Actuellement, deux enfants sont concernés, dont un élève de l'école du Gros-Chêne. Mme LARSEN, son enseignante, doit donc prévoir qu'il aura environ 10 minutes de retard, car aucune autre solution n'est possible.

La prise en charge du matin est peu fréquente sur le canton de Genève. En ce qui concerne l'inscription, celle-ci doit se faire par la centrale du GIAP, et non sur le compte My.GIAP. Elle a un coût, et bénéficie également d'exonérations selon le revenu des parents. Mme Tisma informe qu'un enfant pourrait venir aux trois moments de la journée, mais que cela serait fatigant.

Selon Mme Nicolet Aebischer, si une famille de l'école des Racettes devait avoir besoin de cet accueil, la question du lieu de scolarisation pourrait être discutée.

Communications de la Commune

Comme chaque année, la Commune offre aux élèves de toutes les écoles d'Onex la possibilité de se rendre aux spectacles onésiens sur temps scolaire.

Les titulaires inscrivent leur classe aux spectacles qu'ils veulent voir et Mme GURTLER organise la planification, selon une équité entre les écoles.

Des élèves de 7P et 8P ont dernièrement participé à leur premier concert debout de Beatbox. Tout s'est bien passé.

En ce qui concerne les activités sportives, les maîtres.se.s d'éducation physique reprennent les manifestations qui se déroulaient avant le COVID. Ainsi, les élèves de la 6P à la 8P participeront au cross scolaire, le 21 mars 2023, et au concours de natation prévu le 23 juin 2023. La Ville d'Onex soutient ces manifestations en offrant des goûters, un cadeau-souvenir, ainsi que les infrastructures.

Mme Gurtler parle encore de la brochure "Petite enfance à Onex", éditée chaque année, et du programme "Bientôt à l'école", destiné aux parents des futurs élèves de 1P, qui aura à nouveau lieu en 2023.

Mme Maillefer remercie la Ville d'Onex pour avoir rapidement remplacé les tableaux blancs qui étaient dans les couloirs et qui sont utilisés par les enseignantes d'ECSP en raison du manque de salles de cours. La demande a été faite par le nouveau système de tickets MOJO. Cette procédure vise à simplifier et accélérer la résolution de problèmes techniques et permet également de faire des demandes. Pour créer un ticket en cas de problème technique, les enseignant.e.s peuvent s'adresser au-à la responsable technique du bâtiment scolaire, et, en cas de nouveau besoin, à Mme Nicolet Aebischer pour une validation préalable.

Des tableaux interactifs (TBI) sont distribués par le DIP sur le canton. La Ville d'Onex en reçoit environ une dizaine chaque année, et décide ensuite de leur attribution dans les écoles. L'école de Belle-Cour en a reçu pour cette rentrée. Les enseignant.e.s de l'école des Racettes aimeraient savoir quels sont les critères de sélection, car ils supposent que, puisque l'infrastructure informatique de leur bâtiment est désuète, ils n'en recevront pas avant longtemps, alors qu'ils-elles sont déjà en manque de moyens numériques, pour les mêmes raisons.

Dans l'attente de cet équipement, on trouve normalement des solutions, mais dans le cas de l'école des Racettes, Mme Nicolet Aebischer rappelle que des écrans projecteurs de beamer sont défectueux et qu'il n'est pas prévu de les remplacer, justement en raison de l'arrivée des TBI.

Les enseignant.e.s soulignent un décalage entre ce qui préconisé par le plan d'études romand (PER) au niveau de l'éducation numérique, l'évolution des pratiques d'enseignement et ce qui peut être

proposé en raison du manque d'outils à disposition.

A l'école du Gros-Chêne, le problème est autre, car il n'est pas possible d'obscurcir les classes en raison de l'absence de stores qui ne pourront pas être installés en raison du classement du bâtiment.

Dans le préau de l'école des Tattes, un arbre est entouré de barrières provisoires, car ses racines rendent le sol dangereux lors des récréations. M. ARIFI a fait un ticket MOJO pour que les barrières soient si possible supprimées et le sol aplani au mieux avec des matériaux couvrants pour éviter des accidents. Une analyse des arbres est également prévue par le département du territoire qui pourra statuer sur l'avenir de cet arbre au vu des prochaines constructions.

Il est à présent question des lignes téléphoniques. En effet, une ligne dans le bureau de l'éducatrice serait nécessaire à l'école des Racettes. Mme WOHLHAUSER rappelle que ce matériel est indispensable aux éducateurs qui sont dans les écoles, selon les indications de l'OMP. Actuellement, l'installation de téléphones fonctionnant par le biais d'une application informatique est en cours à l'école des Tattes, mais des problèmes techniques sont apparus, ne permettant pas une mise en place rapide. Mme Nicolet Aebischer se demande si l'on pourrait envisager le même système pour Mme Wohlhauser à l'école des Racettes, tout en s'assurant que cela serait possible techniquement.

Finalement, Mme Gurtler mentionne que tous les comptes rendus des instances participatives sont transmis aux trois Conseillères Administratives ainsi qu'aux chefs des services concernés par les points abordés. Mme Nicolet Aebischer souligne l'attention portée par les autorités communales aux besoins des écoles, ainsi que la volonté d'apporter des réponses réactives aux différentes questions qui se posent dans les bâtiments scolaires.

Point 5. Divers

M. et Mme NUHIU demandent à ce que la porte donnant sur l'avenue des Grandes-Communes 62 à 64 soit ouverte, afin d'éviter aux familles qui logent à proximité de faire le tour de l'école pour amener leur.s enfant.s de 1P/2P dans le petit préau et perdre ainsi du temps.

Mme Nicolet Aebischer explique que, pour des raisons de sécurité des enfants, les accès doivent être réglementés et canalisés afin de permettre aux enseignant.e.s de contrôler les allées et venues dans l'établissement. M. HILTBRAND explique également que, par le passé, cette porte était ouverte et que des personnes extérieures l'utilisaient pour se rendre d'une rue à l'autre.

Mme Traore-Baumgartner annonce que l'assemblée générale de l'APETGC aura lieu le 30 novembre 2022 et transmet les flyers pour distribution aux élèves.

Elle est à la recherche d'une salle pour leurs futures réunions. Mme Gurtler lui suggère de contacter le service des locations, car celui-ci met à disposition un local que les associations de parents d'élèves de la Ville d'Onex peuvent se partager. M. Stutz, président de l'APETGC, qui souhaitait prendre contact avec les autres associations afin d'en apprendre plus sur leurs activités, pourrait profiter de cette proximité. Le nom et les coordonnées des associations sont mentionnés dans la brochure enfance de la Ville d'Onex, ainsi que sur son site internet.

La séance est levée à 19h54.

Date du prochain conseil d'établissement 2022-23 :

- Jeudi 4 mai 2023.